



# BAREME DES HONORAIRES\*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

## Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

---

Barème des honoraires en vigueur à la date du 22 Aout 2022 calculés sur la valeur du bien :

### Viager et vente à terme calculés sur la valeur du bien :

Valeur de 0 à 85.000 Euros Forfait de 8.500 Euros  
Valeur de plus de 85.000 Euros à 150.000 Euros 9,5% TTC\*  
Valeur de plus de 150.000 Euros à 200.000 Euros 8,5% TTC\*  
Valeur de plus de 200.000 Euros à 300.000 Euros 7,5% TTC\*  
Valeur de plus de 300.000 Euros à 400.000 Euros 7% TTC\*  
Valeur de plus de 400.000 Euros à 800.000 Euros 6,5% TTC\*  
Valeur supérieure à 800.000 Euros 6% TTC\*

### Vente classique calculée sur la valeur du bien :

Valeur de 0 à 85.000 Euros Forfait de 8.500 Euros  
Valeur de plus de 85.000 Euros à 150.000 Euros 9,5% TTC\*  
Valeur de plus de 150.000 Euros à 200.000 Euros 8,5% TTC\*  
Valeur de plus de 200.000 Euros à 300.000 Euros 7,5% TTC\*  
Valeur de plus de 300.000 Euros à 400.000 Euros 7% TTC\*  
Valeur de plus de 400.000 Euros à 800.000 Euros 6,5% TTC\*  
Valeur supérieure à 800.000 Euros 6% TTC\*

\*Honoraires TVA incluse au taux légal en vigueur de 20 %. Si la législation venait à modifier ce taux, les montants indiqués seraient modifiés en conséquence.

\* Chaque MANDATAIRE est juridiquement indépendant.